

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 16.012

L'An deux Mille Seize, le 21 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 mars 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE MAINTIEN DES GARANTIES D'EMPRUNTS SUITE AU TRANSFERT DU PATRIMOINE DE LA SA HLM IMMOBILIÈRE 3F À LA SA HLM ATLANTIC AMÉNAGEMENT, POUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS 8 ET 10 BLD DE LA PERCHE ET RUE DES RENARDS

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération N° 11.126 et 11.127, du 20 juin 2011, la commune de Royan a accordé sa garantie d'emprunts à la SA HLM Immobilière 3F concernant la réalisation de 24 et 26 logements collectifs situés 8 et 10 boulevard de la Perche,

Par délibération N° 12.019, du 09 février 2012, la commune de ROYAN a accordé sa garantie d'emprunt à la SA HLM Immobilière 3F concernant la réalisation de 26 logements collectifs situés rue des Renards.

La SA HLM Immobilière 3F va céder, avant la fin du deuxième trimestre 2016, avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2016, la totalité de son patrimoine situé en Charente-Maritime à sa filiale la SA HLM Atlantic-Aménagement.

Ce projet s'inscrit dans la démarche d'être au plus proche du territoire, et fait suite à l'intégration de la SA HLM Atlantic Aménagement dans le « groupe immobilier 3F » dans le courant de l'année 2015.

Par un courrier en date du 02 février 2016, la SA HLM Immobilière 3F a souhaité obtenir l'accord de la commune de Royan, sur le maintien des garanties d'emprunts à la SA HLM Atlantic Aménagement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder le maintien des garanties d'emprunts à la SA HLM Atlantic Aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le courrier en date du 02 février 2016 et la liste des emprunts à transférer,
- Vu l'avis de la Commission des Finances
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

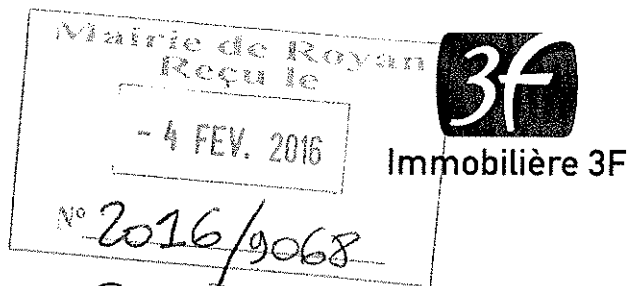
Article 1^{er} – d'accorder le maintien des garanties d'emprunts à la SA HLM Atlantic Aménagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 mars 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO



Siège social

159, rue Nationale
75638 Paris Cedex 13
Tél. : 01 40 77 15 15

MAIRIE DE ROYAN

Monsieur Le Maire
HOTEL DE VILLE
80 avenue Pontaillac
17205 ROYAN

Recommandé AR n° 2C 092 080 0916 7

Votre interlocuteur :

Myriam CAUZZI

☎ 01 40 77 15 05

myriam.cauzzi@groupe3f.fr

Paris, le 2 février 2016

Nos réf. :

DF-Trésorerie Financements / Cession I3F à AA

Objet :

Demande de maintien de garantie

Transferts de patrimoine Immobilière 3F à Atlantic Aménagement

Monsieur Le Maire,

Comme nous l'avons indiqué à vos services, Immobilière 3F va céder avant la fin du deuxième trimestre 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, la totalité de son patrimoine situé en Charente-Maritime à sa filiale Atlantic Aménagement.

Ce projet s'inscrit dans notre démarche d'être au plus proche du territoire et fait suite à l'intégration d'Atlantic Aménagement dans le groupe immobilier 3F mi 2015.

Afin d'organiser cette cession et du fait du transfert des emprunts ayant financé le patrimoine cédé, nous souhaiterions obtenir votre accord sur le maintien à Atlantic Aménagement des garanties d'emprunts jusqu'ici accordées à Immobilière 3F.

En vertu de l'article L 443-13 alinéa 3 du CCH, nous vous informons qu'en cas de non opposition de votre part dans un délai de 3 mois, les emprunts seront transférés avec maintien des garanties.

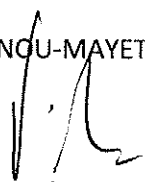
À cet effet, nous vous joignons la liste des prêts concernés par cette cession.

La signature de l'acte notarié est prévue avant la fin du deuxième trimestre 2016 ; un avenant constatant le transfert des prêts vous sera transmis ultérieurement pour signature.

Myriam CAUZZI se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Frédérique RENCU-MAYETTE


Chef du Service Trésorerie-Financement

PJ : Liste des emprunts garantis par votre collectivité

**ETAT DE LA DETTE PAR GARANT - Liste des emprunts à transférer**

Etat constaté - IMMOBILIERE 3F - montants en Euros

N° FICHE	LIBELLÉ	PRETEUR	% DE GARANTIE	N° DE CONTRAT	DERNIERE ÉCHÉANCE	CAPITAL INITIAL	ENCOURS AU 01/01/2016
28400	2190L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLUS	CDC	100,00	1225910	01/11/2047	1 265 200,00	1 188 775,44
28569	2190L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLUS	CDC	100,00	1225912	01/11/2062	421 800,00	406 800,60
28779	2190L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLAI	CDC	100,00	1225914	01/11/2047	532 300,00	495 366,58
28798	2190L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLAI	CDC	100,00	1225915	01/11/2062	165 700,00	158 427,34
TOTAL2 - Programme = 2190L, ROYAN Bld de la Perche VEFA						2 385 000,00	2 249 369,96
28402	2191L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLUS	CDC	100,00	1223463	01/02/2049	1 261 500,00	1 235 554,36
28445	2191L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLUS	CDC	100,00	1223464	01/02/2064	420 500,00	415 316,05
28645	2191L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLAI	CDC	100,00	1223470	01/02/2049	411 000,00	401 222,17
28734	2191L ROYAN Bld de la Perche VEFA PLAI	CDC	100,00	1223471	01/02/2064	137 000,00	134 902,57
TOTAL2 - Programme = 2191L, ROYAN Bld de la Perche VEFA						2 230 000,00	2 186 995,15
29744	2208L ROYAN rue des Renards PLUS	CDC	100,00	1225520	01/10/2047	1 215 656,00	1 142 224,16
29801	2208L ROYAN rue des Renards PLUS	CDC	100,00	1225521	01/10/2062	452 344,00	436 258,43
29860	2208L ROYAN rue des Renards PLAI	CDC	100,00	1225522	01/10/2047	126 125,00	117 373,88
29863	2208L ROYAN rue des Renards PLAI	CDC	100,00	1225523	01/10/2062	47 875,00	45 773,75
TOTAL2 - Programme = 2208L, Royan rue des Renards						1 842 000,00	1 741 630,22
TOTAL1 : Garant = 000565, ROYAN						6 457 000,00	6 177 995,33